

**Soisy**

SOUS-MONTMORENCY

**Direction de la  
commande publique**

AB/CT/JR

N°2026-026

**D E C I S I O N D U M A I R E****PRISE LE 13 JAN. 2026****EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION  
DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024****OBJET : Contrat relatif à la mise en place d'ateliers mémoire en direction du public séniors de la ville de Soisy-sous-Montmorency. C26019**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°2024-02-01/06 du 1<sup>er</sup> février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** le souhait de la ville de faire appel aux services d'un intervenant extérieur pour la mise en place d'ateliers mémoire, en direction du public séniors de la ville de Soisy-sous-Montmorency,

**CONSIDERANT** la proposition de Monsieur Eric DEKANY, domiciliée 27 rue de la Borne aux Dames à ERAGNY-SUR-OISE (95610),

**D E C I D E**

**Article 1 :** d'accepter et de signer un contrat avec l'association Monsieur Eric DEKANY, domiciliée 27 rue de la Borne aux Dames à ERAGNY-SUR-OISE (95610), pour un montant de 4 600,00 € TTC dans le cadre de la mise en place de 40 séances d'ateliers mémoire, en direction du public séniors de la ville de Soisy-sous-Montmorency, tous les lundis (hors vacances scolaires), de 14h00 à 15h00, et de 15h30 à 16h30, de la date de notification au 29 juin 2026.

**Article 2 :** L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville.

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20260113-C26019-CC  
Date de réception préfecture : 13/01/2026

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

**Article 4 :** la présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency

Le Maire,  
Vice-Président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 13 JAN. 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 13 JAN. 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

13 JAN. 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.



Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20260113-C26019-CC  
Date de réception préfecture : 13/01/2026